

INTERNATIONAL ALERT

6 février 1995

Burundi: Envers Un Plan d'Action Commune

Communiqué Commun

Co-organisé par International Alert et le Bureau du Représentant Spécial ONU du Secrétaire-Général pour le Burundi, ce colloque sur le Burundi s'est tenu le vendredi 3 février 1995 au siège de International Alert, Londres, Royaume-Uni, dans le but de réaliser les objectifs suivants:

- partager des points de vue sur la situation actuelle au Burundi et communiquer les résultats des missions en cours et achevées;
- formuler un plan d'action commune préliminaire destiné à prévenir tout conflit, à rétablir la paix et obtenir la réintégration;
- encourager, par le biais des différents représentants, les systèmes de l'ONU, les gouvernements, les organismes intergouvernementaux et les organismes non gouvernementaux à se lancer dans une action commune; et
- créer un programme d'action initial en tant que contribution de la communauté internationale au Dialogue National du Burundi.

Plus de 80 participants ont assisté à ce colloque, dont SE l'Ambassadeur Ould-Abdallah, Représentant Spécial du Burundi pour le Secrétaire Général des Nations-Unies, SE l'Ambassadeur Leandre Bassole, Représentant Spécial du Burundi pour le Secrétaire Général de l'OUA, les représentants de plusieurs organismes des Nations-Unies (UNHCR, WFP, UNDHA, UNDP, UNCHCR, etc), représentants de l'Union Européenne et de la Commission Européenne, les représentants des gouvernements du Burundi, d'Amérique du

Nord, du Japon, des Etats Membres de l'OCDE et d'autres états africains, les représentants des organisations humanitaires gouvernementales et les principaux organismes non gouvernementaux internationaux dont les dirigeants d'International Alert.

Ce colloque a permis de discuter des possibilités offertes à la communauté internationale et de se diriger petit à petit vers un programme coordonné destiné à venir en aide aux habitants et aux organismes du Burundi. La nécessité de définir des mesures pratiques à prendre d'urgence a encouragé les participants à se concentrer sur des mesures concrètes afin de contribuer à la prévention de tout conflit, à rétablir la paix et la réintégration au Burundi. En dépit du rythme auquel la situation évolue au Burundi, les conclusions et les recommandations ci-dessous portent sur des questions à court, moyen et long terme en vue du rétablissement de la paix au Burundi. Elles seront présentées par une délégation du Gouvernement du Burundi afin de recueillir tout commentaire et en vue de leur adoption.

RECOMMANDATIONS

Le colloque s'est achevé par un certain nombre de propositions relatives au lancement d'une action, à savoir:

A. RECONCILIATION

- La Convention du Gouvernement doit être soutenue par la communauté internationale;
- il est nécessaire d'aborder le problème de l'impunité;
- le processus du Dialogue National prévu pour le printemps prochain doit être soutenu;
- ce débat doit se faire à l'échelle nationale et être entendu jusque dans les provinces et les petites communautés du pays;
- le Burundi doit être considéré dans le cadre d'un contexte régional, la situation dans les pays avoisinants doit ainsi être prise en compte;

- la réconciliation est étroitement liée aux questions sociales et économiques;
- il faut venir en aide aux groupes individuels et aux organisations de citoyens du Burundi;
- les organismes non gouvernementaux menant une action au Burundi doivent travailler en étroite collaboration aussi bien entre eux qu'avec les habitants et le Gouvernement du Burundi.

B. QUESTIONS JURIDIQUES/CONSTITUTIONNELLES

- Le problème de l'impunité doit être abordé et l'octroi d'une amnistie générale doit être traité avec précaution;
- le code de la loi doit être passé en revue à intervalles réguliers et révisé afin de refléter les nouvelles conditions;
- la structure juridique existante doit être renforcée de façon à accroître son indépendance et son impartialité étant donné qu'une partie de la population pourrait avoir le sentiment de ne pas être suffisamment représentée;
- la formation d'un pouvoir judiciaire est nécessaire;
- il faut créer des mécanismes à même de restaurer le système judiciaire en faisant appel au savoir-faire technique du Secrétariat Juridique des Nations-Unies, au Haut Commissaire des Droits de l'Homme et à l'assistance de donateurs bilatéraux;
- deux solutions sont possibles au niveau du procès des violeurs des droits de l'homme: par le biais d'une structure juridique renforcée et indépendante au Burundi, ou dans le cas des crimes contre l'humanité jugés devant un tribunal international, le Gouvernement du Burundi a demandé la création d'une commission judiciaire internationale;
- il est important que l'ONU puisse contrôler les violations des droits de l'homme.

C. QUESTIONS DE SECURITE

- L'évaluation de l'ensemble des besoins en matière de sécurité (politique, économique, physique, etc) et des ressources requises pour satisfaire les dits besoins;
- les forces de sécurité doivent être considérées par tous comme appartenant à un organisme national;
- les organismes de sécurité doivent résister aux pressions exercées sur eux pour qu'ils participent activement à la vie politique;
- ils doivent être modernisés plutôt qu'affaiblis mais il est nécessaire de donner davantage de transparence au recrutement;
- les milices doivent être abolies;
- la police doit avoir à elle seule la charge de l'application quotidienne de la loi;
- soutenir la Mission de l'observateur militaire de l'OUA au Burundi (MIOB);
- comme convenu au sein de la Convention du Gouvernement, toutes ces questions doivent être débattues au cours du prochain Débat National du Burundi.

D. LE ROLE DES MEDIAS

Les médias intérieurs:

- Le Bureau du Représentant Spécial des Nations-Unies doit coordonner une campagne de promotion des valeurs positives de la paix et la réconciliation;
- féliciter et encourager les journalistes du Burundi qui travaillent en faveur de la paix et la réconciliation en dépit des rudes contraintes politiques et financières;
- une station de radio spécial réconciliation doit être créée. Des techniciens sont déjà disponibles ainsi que les fonds requis pour les programmes;
- des séminaires sur la résolution du conflit doivent être organisés afin de discuter de l'éthique du journalisme et du conflit au sein du pays dans le but de sensibiliser les journalistes locaux à la lutte dans un contexte plus large;
- une couverture médiatique plus importante est nécessaire et une couverture positive doit être encouragée, les organismes non gouvernementaux locaux doivent disposer

d'un comité de coordination afin de travailler avec les journalistes et leur fournir des comptes rendus positifs;

La presse internationale:

- il a été proposé de créer un tableau d'affichage par courrier électronique ayant pour centre le Burundi;
- un plan d'action spécifique destiné à amener devant la justice les journalistes irresponsables qui incitent à la violence, basé sur les tentatives continues de condamner *Radio Milles Collines*;
- contacter Juristes sans Frontières ou Rapporteurs sans Frontières pour avoir le point sur la situation sus-mentionnée;
- entreprendre un action identique, en cas de besoin, au Burundi et faire de la campagne de publicité internationale une question d'actualité.

E. REACTIONS ET PLANS D'URGENCE

- Les gouvernements doivent réagir face à la situation catastrophique potentielle, la responsabilité des organismes non gouvernementaux en particulier est importante au niveau de la transmission de cette préoccupation;
- les visites coordonnées continues de haut niveau au Burundi sont nécessaires au soutien du processus démocratique et de la paix;
- créer une banque de semence externe comme base de la protection de l'environnement et de la régénération;
- identifier des sources des denrées alimentaires et autres vivres humanitaires pour répondre aux besoins d'urgence si cela devient nécessaire.

F. COOPERATION ET SUIVI

- Créer une association non politique "Amis du Burundi" avec International Alert comme secrétariat. L'association doit travailler en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant Spécial de l'ONU au Burundi;
- elle doit être: (a) sans caractère officiel; (b) un groupe de pression; et (c) déterminée à rassembler un soutien politique et économique en faveur du Burundi et les efforts de la communauté internationale pour prévenir tout conflit, rétablir la paix et la réintégration;
- les pays d'origine des donateurs doivent embrasser la communauté internationale;
- des figures de marque africaines et autres personnes en vue doivent faire partie de la direction de l'association;
- un comité d'organisation composé de 7 à 12 membres doit être créé car il est primordial d'éviter une organisation mal équilibrée;
- il sera nécessaire de définir le mode de liaison des différents groupes - gouvernements, ONU et organismes non gouvernementaux - et d'éviter tout recoupement;
- la communauté internationale doit tirer les leçons des précédents événements du Rwanda.

Londres, le 3 février 1995

For more information, please contact Miss Aye Aye Win at International Alert, 1 Glyn Street, London SE11 5HT. Tel: +44 171 793 8383, Fax: +44 171 793 7975, E-Mail: INTLALERT@GN.APC.ORG.